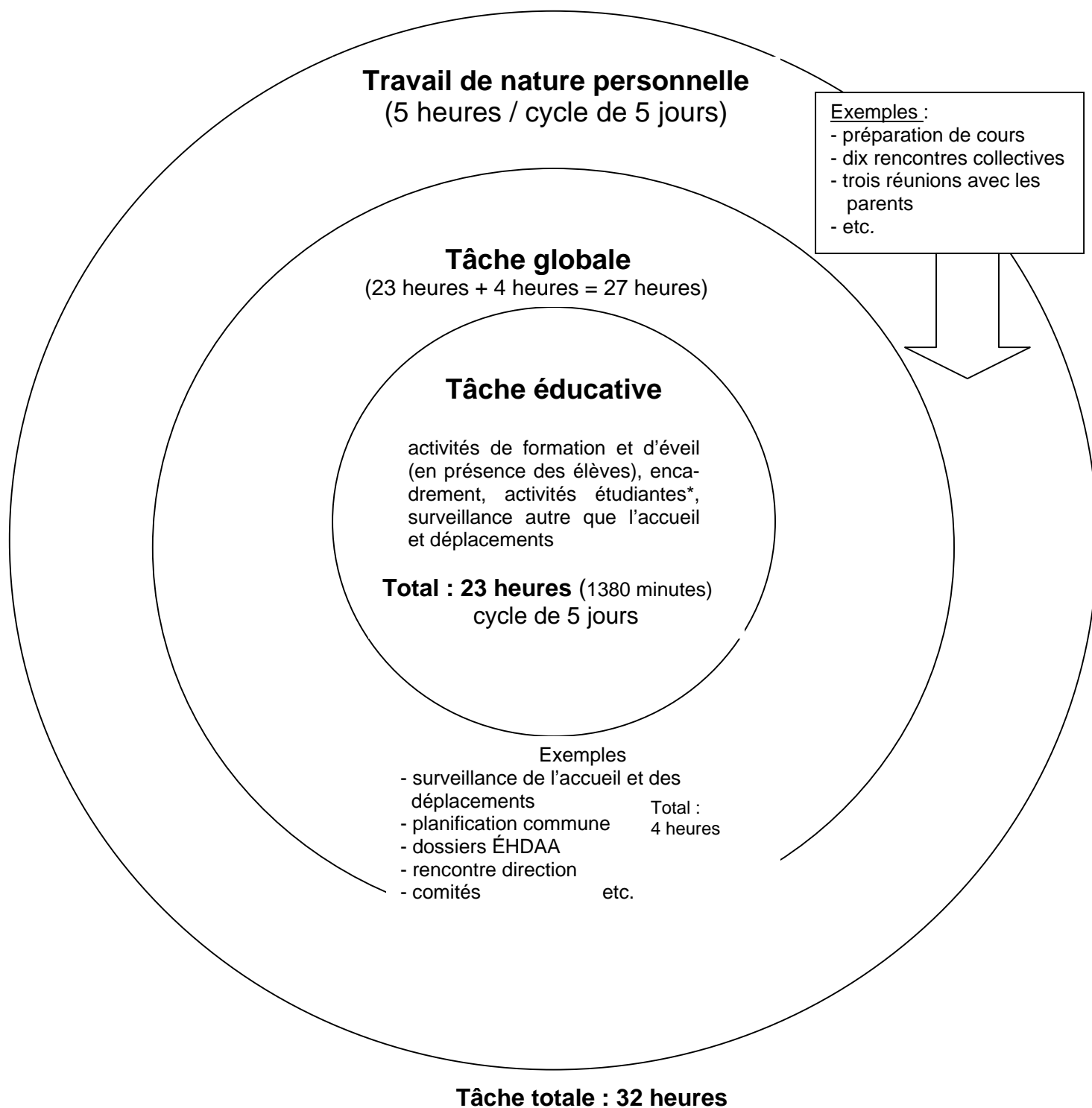


LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT (année scolaire 2007-2008)

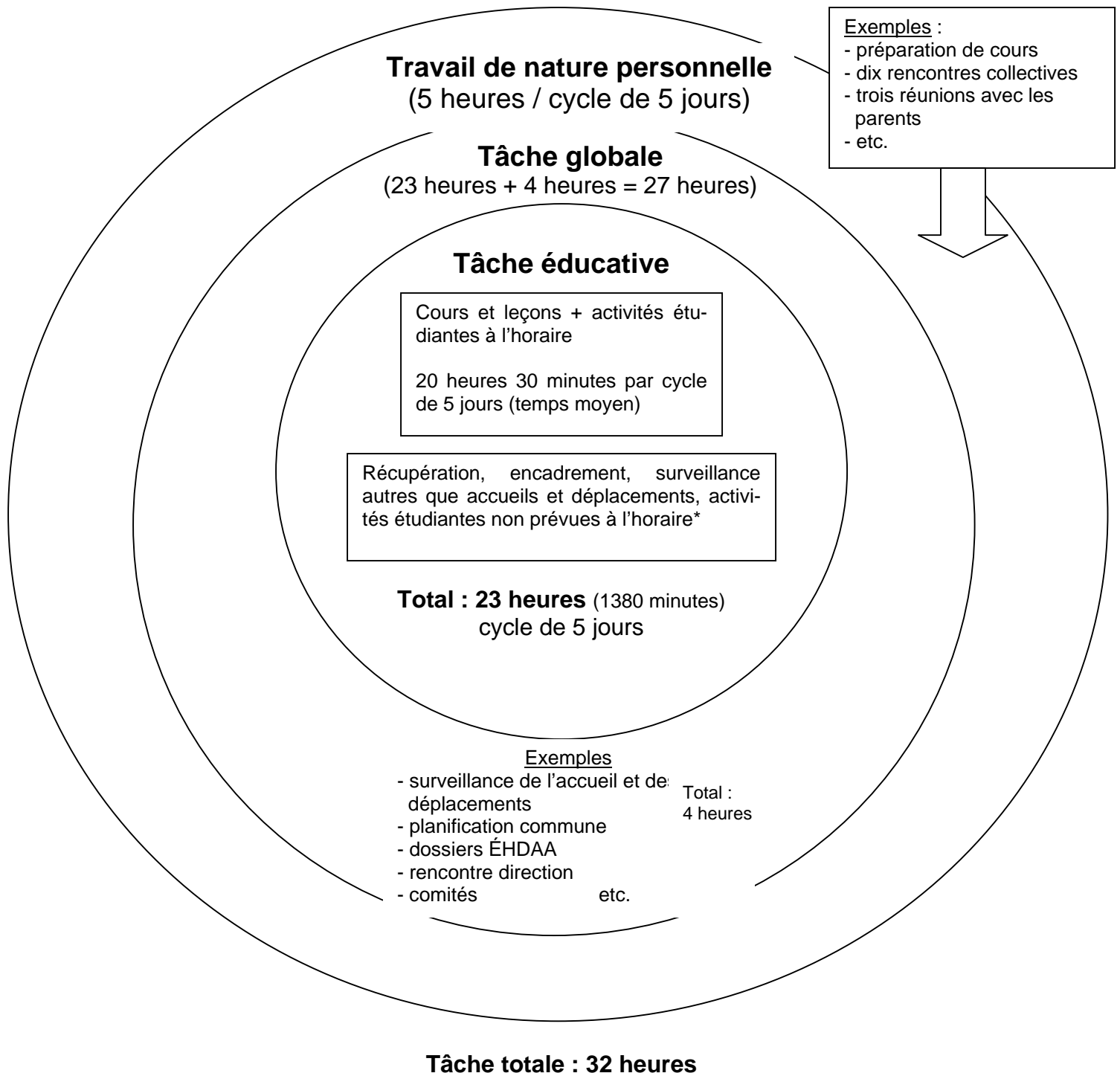
SECTEUR PRÉSCOLAIRE : pour une enseignante ou un enseignant régulier à 100 %



*Pour les activités étudiantes qui dépassent la semaine régulière de travail, l'horaire de travail, les périodes de repas, etc., il doit y avoir entente avec la direction et l'enseignante ou l'enseignant pour que l'activité ait lieu (8-2.02 – entente nationale). Cela doit également inclure le temps de participation au comité ou à la réunion relié à l'activité. Le temps de dépassement est compensé et 1 heure = 1 heure. N'oubliez pas que l'on parle de temps dans la tâche éducative, non la tâche complémentaire ni le travail de nature personnelle (TNP).

LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT
(année scolaire 2007-2008)

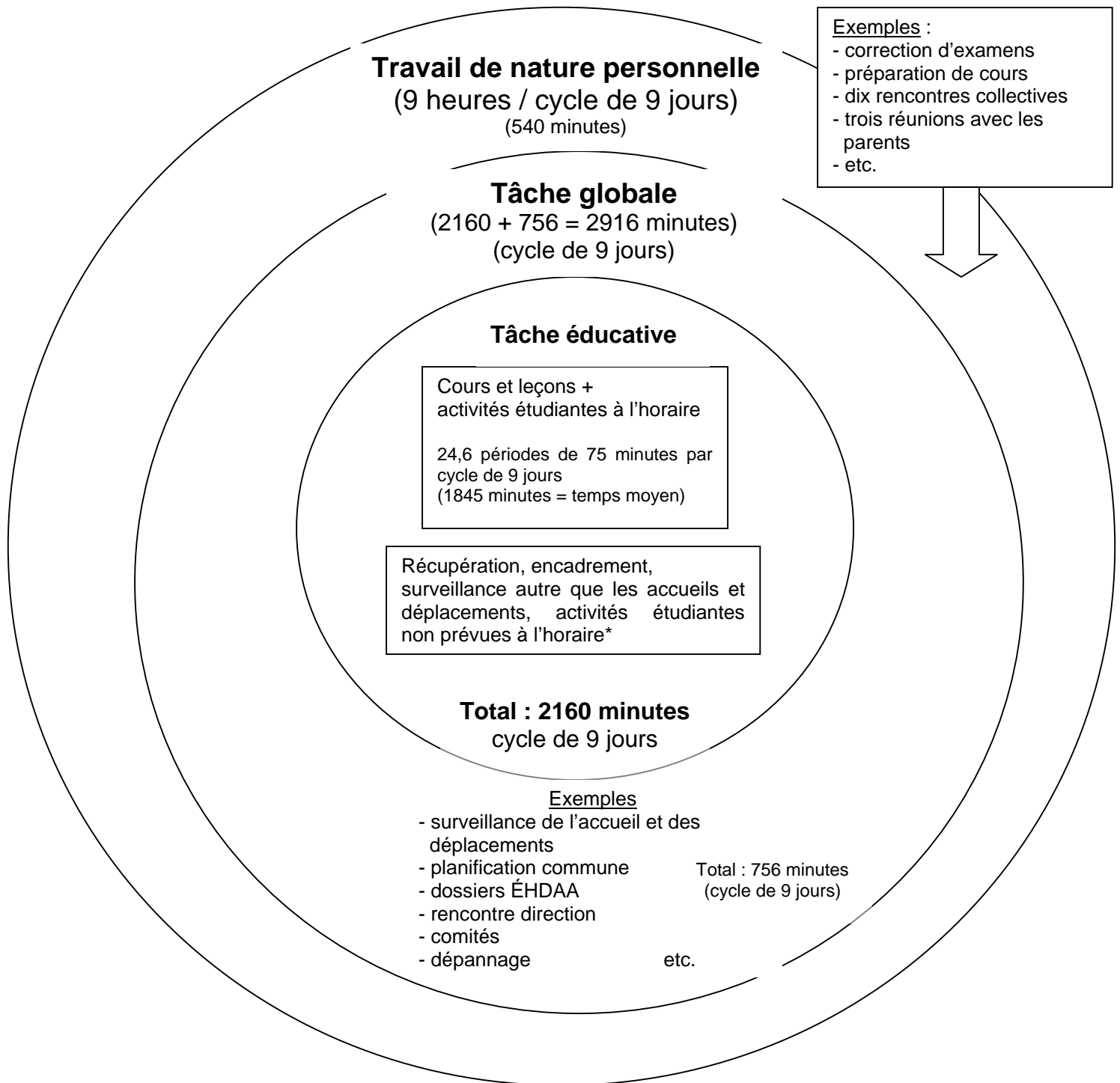
SECTEUR PRIMAIRE : pour une enseignante ou un enseignant à 100 %



*Pour les activités étudiantes qui dépassent la semaine régulière de travail, l'horaire de travail, les périodes de repas, etc., il doit y avoir entente avec la direction et l'enseignante ou l'enseignant pour que l'activité ait lieu (8-2.02 – entente nationale). Cela doit également inclure le temps de participation au comité ou à la réunion relié à l'activité. Le temps de dépassement est compensé et 1 heure = 1 heure. N'oubliez pas que l'on parle de temps dans la tâche éducative, non la tâche complémentaire ni le travail de nature personnelle (TNP).

LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT (année scolaire 2007-2008)

SECTEUR SECONDAIRE : pour une enseignante ou un enseignant régulier à 100 %



Note : Accès-Cible : cycle de 9 jours,
mais période de 60 minutes.

Tâche totale : 57,6 heures / cycle 9 jours

*Pour les activités étudiantes qui dépassent la semaine régulière de travail, l'horaire de travail, les périodes de repas, etc., il doit y avoir entente avec la direction et l'enseignante ou l'enseignant pour que l'activité ait lieu (8-2.02 – entente nationale). Cela doit également inclure le temps de participation au comité ou à la réunion relié à l'activité. Le temps de dépassement est compensé et 1 heure = 1 heure. N'oubliez pas que l'on parle de temps dans la tâche éducative, non la tâche complémentaire ni le travail de nature personnelle (TNP).

LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT (année scolaire 2007-2008)

SECTEUR SECONDAIRE : pour une enseignante ou un enseignant régulier à 100 %
(cycle de 5 jours)

Travail de nature personnelle
(5 heures / cycle de 5 jours)
(300 minutes)

Exemples :

- planification de cours
- dix rencontres collectives
- trois réunions avec les parents
- etc.

Tâche globale
(20 heures + 7 heures = 420 minutes)

Tâche éducative

Cours et leçons +
activités étudiantes à l'horaire

Récupération, encadrement, surveillance
autre que les accueils et déplacements,
activités étudiantes non prévues à l'horaire*

Total : 20 heures (1200 minutes)
cycle de 5 jours

Exemples

- surveillance de l'accueil et des déplacements
 - planification commune
 - dossiers ÉHDAA
 - rencontre direction
 - comités
 - etc.
- Total : 4 heures

Tâche totale : 32 heures

*Pour les activités étudiantes qui dépassent la semaine régulière de travail, l'horaire de travail, les périodes de repas, etc., il doit y avoir entente avec la direction et l'enseignante ou l'enseignant pour que l'activité ait lieu (8-2.02 – entente nationale). Cela doit également inclure le temps de participation au comité ou à la réunion relié à l'activité. Le temps de dépassement est compensé et 1 heure = 1 heure. N'oubliez pas que l'on parle de temps dans la tâche éducative, non la tâche complémentaire ni le travail de nature personnelle (TNP).

**LA TÂCHE HEBDOMADAIRE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT
ET SON AMÉNAGEMENT
(année scolaire 2007-2008)**

**SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES : pour une enseignante ou
un enseignant régulier à 100 %**

**32 HEURES
de travail
au centre**

27 HEURES

**20 HEURES
temps moyen
11-10.04**

**Cours et leçons + suivi pédagogique
exigé par la commission scolaire**

Temps moyen hebdomadaire :

- 20 heures / cycle de 5 jours
- 800 heures pour l'année *

* À l'inclusion de 24 heures consacrées à des journées pédagogiques à être fixées par la commission scolaire.

**Disponibilité
(fonction générale)**

- 7 heures par cycle de 5 jours
ou
- 1 080 heures par année

**Travail de nature
personnelle :**

- 5 heures par cycle de 5 jours

Exemples

- Préparation de cours;
- Préparation d'examens;
- Correction examens;
- Compléter rapports reliés à sa fonction
- 10 rencontres collectives;
- etc.

Exemples

- Préparation des cours;
- Réunions en relation avec le travail;
- Aide à l'adulte dans son profil de formation selon son plan de carrière et ses acquis
- Contrôle des absences et retards;
- etc.

**LA TÂCHE HEBDOMADAIRE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT
ET SON AMÉNAGEMENT
(année scolaire 2007-2008)**

**SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : pour une enseignante ou
un enseignant sous contrat à 100 %**

**32 HEURES
de travail
au centre**

**27 HEURES
temps moyen
13-10.05**

**20 HEURES
TÂCHE ÉDUCATIVE**

Présentation cours et leçons *:

Temps moyen hebdomadaire :

- 635 heures sur base annuelle

Exemples :

- Récupération
- Encadrement
- Surveillance autre que accueil et déplacement
- Etc.

Tâche éducative totale :

- 20 hres/cycle de 5 jours
- ou
- 720 hres par année

- 27 heures/cycle de 5 jours
- ou
- 1 080 heures par année

Exemples

- Préparation des cours;
- Réunions en relation avec le travail;
- Aide à l'adulte dans profil de formation selon plan de carrière et acquis;
- Contrôle des absences et retards;
- Portes ouvertes;
- etc.

Exemples

- Tâches décidées par l'ens.;
- Correction d'examens;
- Préparation de cours;
- 10 rencontres collectives;
- etc.

Travail de nature personnelle :

- 5 hres/cycle de 5 jours
- ou
- 200 hres par année

* La supervision des stages en milieu de travail est assimilée à la présentation des cours et leçons pour la portion du temps consacré auprès de l'élève dans le milieu de travail où s'effectue le stage. Cette règle s'applique aux stages prévus dans les programmes d'études de FP conduisant à un DEP ou à une ASP.

La tâche de l'enseignante ou l'enseignant et son aménagement (année scolaire 2007-2008)

Spécialistes du préscolaire et primaire :
pour une enseignante ou un enseignant régulier à 100 %

Exemples :

- préparation de cours
- dix rencontres collectives
- trois réunions avec les parents
- etc.

Travail de nature personnelle

(5 heures / cycle de 5 jours)

Tâche globale

Tâche éducative (cycle de 5 jours)

- Cours et leçons :
- moins de 26 groupes* 20h30 (temps moyen)
(1230 minutes)
 - 26 ou 27 groupes* 19h00 par cycle de 5 jours
(1140 minutes)
 - plus de 27 groupes* 18h30 par cycle de 5 jours
(1110 minutes)

Récupération, encadrement, surveillance
autres que accueils et déplacements, activi-
tés étudiantes non prévues à l'horaire*

Total :

- moins de 26 groupes : 23 heures / cycle de 5 jours (1380 minutes)
- 26 ou 27 groupes : 21h30 / cycle de 5 jours (1290 minutes)
- plus de 27 groupes : 21h00 / cycle de 5 jours (1260 minutes)

- moins de 26 groupes : + 4 heures
- 26 ou 27 groupes : + 5 heures 30
- plus de 27 groupes : + 6 heures

Tâche totale : 32 heures

* : groupes différents

*Pour les activités étudiantes qui dépassent la semaine régulière de travail, l'horaire de travail, les périodes de repas, etc., il doit y avoir entente avec la direction et l'enseignante ou l'enseignant pour que l'activité ait lieu (8-2.02 – entente nationale). Cela doit également inclure le temps de participation au comité ou à la réunion relié à l'activité. Le temps de dépassement est compensé et 1 heure = 1 heure. N'oubliez pas que l'on parle de temps dans la tâche éducative, non la tâche complémentaire ni le travail de nature personnelle (TNP).



Tâche des enseignantes et enseignants Volet « autres activités » de la semaine de travail et travail personnel

Éléments conformes au volet « autres activités » de la semaine de travail :

- Rencontres avec la direction (individuelles ou en groupe)
- Rencontres d'enseignantes et enseignants (planification commune, niveau, matière, etc.)
- Rencontres avec les professionnelles et professionnels et autres intervenants dans l'école (psychologue, orthopédagogue, travailleur social, etc.)
- Rencontres du comité ad hoc (ÉHDAA) et participation aux plans d'intervention
- Rencontres ou communications téléphoniques avec les parents (cas individuels)
- Participation à un comité de l'école (informatique, bibliothèque, etc.)
- Contribution à un projet particulier (Bruntland, Lexibul, etc.)
- Compensation pour le comité de participation des enseignantes et enseignants, comité de perfectionnement, comité école EHDAA
- Compensation pour représentation au conseil d'établissement
- Autre mandat assigné par la direction et devant être exécuté à l'école

Éléments conformes au volet travail de nature personnelle :

- Préparation de cours
- Correction
- Préparation de registres de notes
- Lecture
- Imprimerie
- Analyse de dossiers